COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le vingt et un septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente-cinq.

PRESENTS : Sabine BOUDOT, Thierry DUMONT, Vincent FOUCAULT, Olivier GABRIEL ; Laetitia GOEPFERT ; Gilles GREDER, Joëlle LEGENDRE (à 18h48 au cours du point 4) ; Hervé MEZZASALMA, Cyrille NAEGELEN ; Christian WEIGEL, Marianne WICKY-BATTISTELLI (à 18h40 au début du point 3) ; Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : Audrey CARNOD

ONT DONNE PROCURATION :
Annick WERTENBERG à Sabine BOUDOT
Christine GUTH à Joëlle LEGENDRE

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2026**
3. **PERSONNEL COMMUNAL : DÉBAT SUR LES GARANTIES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**
4. **PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉES ALSACE (PDIPR)**
5. **TRAVAUX DIVERS**
6. **COMMISSIONS COMMUNALES**
7. **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
8. **DIVERS**

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Christèle WILLER rappelle qu'il est nécessaire de désigner une secrétaire de séance pour les réunions du conseil municipal. Elle propose que Mme Barbara PRZYBYLSKI, secrétaire de mairie, assure cette fonction.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés et désigne Mme Barbara PRZYBYLSKI en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 06 JUILLET 2026

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et indiqué qu'aucune remarque n'avait été formulée concernant le procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2026 et le signe séance tenante.

3. PERSONNEL COMMUNAL : DÉBAT SUR LES GARANTIES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Marianne WICKY-BATTISTELLI rentre dans la salle à 18h40.

Avant d'ouvrir les échanges, Mme le Maire, souhaite apporter quelques éléments de contexte réglementaire relatifs à la protection sociale complémentaire (PSC) au sein de la commune.
Conformément à l'article L.827-12 du Code général de la fonction publique, l'assemblée délibérante doit organiser, dans les six mois suivant son renouvellement, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire, tant pour la santé que pour la prévoyance.
Ce temps d'information et d'échange a pour objectif d'aborder les enjeux, les orientations et les dispositifs mis en œuvre par la commune afin d'accompagner ses agents dans ce domaine. La réglementation ne fixe aucun contenu obligatoire pour ce débat, laissant ainsi à chaque collectivité la possibilité d'adapter les échanges à sa situation et à ses besoins.
Conformément aux textes en vigueur, cette présentation et ce débat ne donneront lieu à aucun vote.
Afin de faciliter les échanges, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis à disposition des collectivités une documentation dédiée. Le rapport de présentation élaboré à cet effet a été joint à la convocation de la présente séance.
Christèle WILLER propose à présent d'ouvrir le débat et de donner la parole aux membres de l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L827-1 à L827-12 ;
Vu la loi n° 2025-1251 du 22 décembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu le rapport de présentation transmis aux membres de l'assemblée délibérante en vue du présent débat ;
Considérant que, suite au renouvellement général des assemblées délibérantes, un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire doit être organisé dans un délai de six mois (article L827-12 du CGFP) ;

Considérant que ce débat vise à définir les grandes orientations de la collectivité territoriale en matière de participation financière aux risques santé et prévoyance, compte tenu des récentes évolutions législatives et réglementaires ;
Considérant que ce débat ne donne pas lieu à un vote sur le fond mais doit être formellement acté par une délibération ;
Le conseil municipal acte qu'un débat s'est tenu au sein de l'assemblée sur les garanties de protection sociale complémentaire (PSC) santé et prévoyance destinées aux agents de la collectivité territoriale, sur la base du rapport de présentation qui lui a été soumis.

4. PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES ALSACE (PDIPR)

Joëlle LEGENDRE rentre dans la salle à 18h48.

Mme Sabine BOUDOT informe les conseillers que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) prépare l'adoption de son Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à l'échelle alsacienne.
Ce plan vise à :

- Encadrer les pratiques de randonnée pédestre, équestre et VTT.
- Pérenniser et sécuriser le réseau des sentiers et valoriser le patrimoine naturel et paysager.
- Protéger les chemins ruraux : le PDIPR garantit la continuité des itinéraires. En cas de suppression ou d'aliénation d'un chemin rural inscrit, la commune doit en maintenir ou en rétablir la continuité par un itinéraire de substitution.

Le fonctionnement et le rôle des différents acteurs se définissent de la façon suivante

- La Collectivité européenne d'Alsace (Maître d'ouvrage) définit le cadre général, pilote le plan et apporte un accompagnement technique et financier.
- Les Intercommunalités (EPCI) assurent la cohérence territoriale et sont chargées de la coordination et des demandes d'inscription des itinéraires locaux.
- Les Comités sportifs et Club Vosgien gèrent et développent les grands itinéraires structurants.
- Les Communes émettent un avis sur le cadre général et conservent leur souveraineté quant à l'autorisation de passage sur les chemins ruraux de leur domaine communal.

À ce stade (consultation initiale sollicitée avant le 30 octobre 2026), la délibération demandée par la CeA porte sur :

- Un avis de principe sur la démarche globale du PDIPR Alsace et sa stratégie de mise en œuvre.
- Un accord de principe pour la participation de la commune à l'inscription ultérieure de chemins ruraux communaux.
- Un engagement temporaire sur les chemins concernés (ne pas les aliéner, conserver leur caractère public, accepter leur balisage et conventionner leur entretien).

Cette délibération ne vaut pas accord définitif d'inscription d'un itinéraire traversant Buschwiller. Chaque inscription ultérieure demandée par l'intercommunalité ou les clubs sportifs devra faire l'objet d'une nouvelle délibération spécifique du Conseil municipal pour autoriser le passage.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Sabine BOUDOT et pris connaissance des modalités de mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée d'Alsace (PDIPR), le conseil municipal échange sur les conséquences que pourrait entraîner l'inscription de chemins ruraux communaux au sein de ce dispositif, notamment en matière d'obligations de maintien de la continuité des itinéraires et des engagements pesant sur la commune.
Considérant que la municipalité souhaite conserver une entière liberté de gestion et d'évolution de son domaine communal rural, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Émet un avis défavorable au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée d'Alsace (PDIPR)**
- **N'approuve pas les principes et engagements proposés dans le cadre de la consultation menée par la Collectivité européenne d'Alsace.**
- **Charge Mme le Maire de notifier cette décision à la Collectivité européenne d'Alsace et à tout organisme concerné.**

5. TRAVAUX DIVERS

Rénovation du Maître Autel

Mme le Maire fait un point sur l'avancement du chantier de restauration du maître-autel. Les travaux de peinture des murs et du chœur, financés par le Conseil de Fabrique sont achevés depuis le 15 septembre 2026, l'échafaudage a été retiré afin de permettre à l'entreprise ORPIMENTO d'achever la restauration avant la réunion de présentation du Maître Autel du 2 octobre 2026.
Christèle WILLER précise qu'étant donné que l'harmonisation du mobilier liturgique (avenant n°2) voté lors de la séance du conseil du 06 juillet 2026 n'a pas été retenu dans le montant subventionnable par la DRAC, les travaux relatifs à cet avenant ont été pris en charge financièrement par le Conseil de Fabrique.

Pour mémoire, le montant du marché initial de restauration du maître-autel s'élève à 66 480 € HT, soit 79 776 € TTC.
Avenant 1 relatif à la réintégration picturale et la restauration des chandeliers pour 6 060 € HT soit 7 272 € TTC.
Le montant du marché s'élève à 72 540 € soit 87 048 € TTC (l'estimation initiale des travaux était de 112 700 € HT).

Lors d'une réunion avec la DRAC, la nouvelle Architecte des Bâtiments de France (ABF) a indiqué que la mise en lumière du maître-autel pourrait être éligible à une subvention. À cette occasion, elle a communiqué les coordonnées de quatre entreprises spécialisées susceptibles de réaliser cette prestation.
Des devis ont été sollicités auprès de ces quatre entreprises. Une seule d'entre elles a répondu : l'entreprise Électricité Vincentz Sud Alsace.
Une autre société, ne figurant pas parmi les entreprises recommandées, a également remis une proposition. Toutefois, celle-ci se limite à la fourniture de spots orientables de couleur blanc avec réflecteurs. Cette offre ne répond pas à l'objectif de valorisation patrimoniale du maître-autel, alors même que la DRAC préconisait le recours à des spécialistes en éclairage monumental.
Afin d'étudier précisément les besoins, l'entreprise Électricité Vincentz Sud Alsace, accompagnée du bureau d'études Concept Light et d'un électricien, se sont rendus sur place. À l'issue de cette visite, ils ont élaboré un projet détaillé intitulé « Piquetage luminaires ».
Roland Herrmann a demandé l'établissement de deux devis distincts :

- un premier devis concernant la mise en lumière du maître-autel, susceptible de bénéficier d'un financement de la DRAC ;
- un second devis relatif à l'éclairage du chœur et des autels latéraux, qui resterait à la charge du Conseil de Fabrique.

Le devis consacré à la mise en valeur du maître-autel prévoit l'installation de douze projecteurs LED focalisables, équipés d'un variateur d'intensité ainsi que d'un système de réglage de la température de couleur. Ces équipements permettront d'adapter l'éclairage aux différentes parties du maître-autel et de répondre aux préconisations formulées par la DRAC. Le projet comprend également l'ajout de deux projecteurs à intensité variable destinés à l'arrière du maître-autel.
Le montant de ce devis s'élève à 3 864 € HT, soit 4 636,80 € TTC.
Afin que les travaux de mise en lumière puissent être achevés pour l'inauguration prévue le 15 novembre, il est nécessaire de valider rapidement la commande. L'entreprise demande le versement d'un acompte de 30 % à la signature.

Mme le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Électricité Vincentz Sud Alsace.

Une discussion s'engage. MM. Gilles GREDER et Cyrille NAEGELEN s'interrogent sur l'opportunité de procéder à la mise en lumière du maître-autel.
Mme le Maire explique que cette prestation devrait pouvoir être intégrée à l'enveloppe des dépenses subventionnables, celle-ci demeurant inférieure au montant estimatif initial des travaux. Elle précise également que la prise en charge de cette dépense par la commune permettrait au Conseil de Fabrique de préserver une partie de ses fonds propres pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues, telles que le remplacement de la chaudière de l'église. Elle souligne enfin qu'après une restauration aussi remarquable, il serait regrettable de ne pas mettre pleinement en valeur le maître-autel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. Gilles GREDER et Vincent FOUCAULT), décide :

- d'approuver le devis de l'entreprise Électricité Vincentz Sud Alsace, d'un montant de 3 864,00 € HT, soit 4 636,80 € TTC, relatif à la mise en lumière du maître-autel ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer le devis correspondant ;
- d'autoriser Mme le Maire à verser un acompte de 30 % soit 1 391,04 € TTC,
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter toute subvention complémentaire auprès des organismes susceptibles d'accompagner financièrement ce projet, notamment la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Installation de rafraîchisseurs dans les établissements scolaires et périscolaires

Hervé MEZZASALMA informe les conseillers que suite aux épisodes de forte chaleur qui ont particulièrement touché les élèves et les personnels accueillis dans les écoles, EDF a mis en place un « dispositif été 2026 » pour aider à équiper les locaux scolaires dans les meilleurs délais permettant le remboursement de matériel de rafraîchissement. Ce dispositif permet de prendre en charge les frais réels d'achat d'équipements de rafraîchissement à hauteur de 400 € par équipement dans la limite de 10 équipements par école, pour tout matériel acquis entre le 26 juin et le 30 septembre 2026. Sont concernés les brasseurs d'air et ventilateurs de plafond ou sur colonne, les brumisateurs, les climatiseurs fixes ou mobiles.
Une demande de subvention a été déposée pour l'achat des 2 climatiseurs mobiles et 2 ventilateurs sur pied du périscolaire et de l'école qui ont été achetés durant la canicule de cet été.

Il existe également le dispositif « Solution Durable », adossé au programme conjoint EduRénov de la Banque des Territoires et ACTEE, qui permet de bénéficier d'une prime forfaitaire de 10 000 € destinée à financer une partie d'un projet de rafraîchissement d'une école. Ce dispositif s'adresse aux collectivités territoriales ainsi qu'aux établissements publics et s'inscrit dans le parcours d'accompagnement de la commune. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2027.
Dans la perspective du dépôt des demandes de subvention, Hervé MEZZASALMA a sollicité plusieurs entreprises afin d'obtenir des devis.
L'enveloppe budgétaire prévisionnelle est estimée à environ 30 000 € TTC.
Mme le Maire propose que la commission Bâtiment se réunisse avant la prochaine séance du conseil municipal afin d'identifier les locaux susceptibles d'être équipés d'un système de climatisation, d'évaluer le reste à charge prévisionnel pour la commune et de définir l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation des travaux.
Elle propose également de lui accorder un accord de principe afin de l'autoriser à engager les démarches nécessaires à l'obtention des subventions, dès réception des devis correspondant aux choix de lieux retenus par la commission bâtiment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Approuve le principe d'installation de climatiseur et**
- **Autorise Mme le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention des subventions.**

6. COMMISSIONS COMMUNALES

Hervé MEZZASALMA présente les principaux points examinés lors de la commission Voirie-Bâtiments du 8 septembre 2026.

Rue des Vosges (partie haute)
La circulation a fait l'objet d'une réflexion au niveau de l'Impasse des Ardennes ainsi que des rues de la Forêt, des Alpes et des Prés Verts, où des priorités à droite sont actuellement en vigueur. Il a été décidé d'installer un panneau STOP rue de la Forêt. Conformément au Code de la Route, le stationnement sera autorisé sur la bande cyclable uniquement si un marquage ou une signalisation l'autorise explicitement. Un marquage au sol limitant la vitesse à 30 km/h sera également réalisé.

Rue de l'Église
Le marquage jaune interdisant le stationnement sera prolongé. Les riverains concernés seront préalablement informés de cette modification.
Par ailleurs, la commission a évoqué plusieurs autres sujets, notamment le problème du stationnement gênant devant le bâtiment Cœur de Busch, la pose d'un panneau sur l'atelier communal, l'étude de faisabilité pour l'installation de sanitaires dans l'atelier communal ou dans la cave de la mairie, ainsi que les travaux de réparation de la rue des Fleurs. Des devis seront sollicités afin de permettre l'inscription de ces travaux au budget 2027. Enfin, l'organisation de la journée « Découverte des bâtiments » a également été abordée.
Cyrille NAEGELEN et Gilles GREDER, travaillent sur le dossier de l'arrêt de bus.

Joëlle LEGENDRE résume également les différentes réunions auxquelles elle a assisté.
Commission qualité de vie : 38 personnes inscrites pour la journée citoyenne du 17 octobre 2026
Ecole : la section bilingue a été ouverte
Assemblée générale du Buchholtz : les membres de l'association relancent car ils souhaitent un local.
Christèle WILLER précise qu'il faut faire une convention de location en indiquant que le stockage est interdit au grenier.

7. COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Mme Marianne WICKY-BATTISTELLI informe le conseil municipal de sa participation à la commission Tourisme de Saint-Louis Agglomération. À cette occasion, un bilan des actions engagées depuis 2023 a été présenté.
Parmi les principales évolutions figurent :

- la création d'une identité touristique commune, avec un nom de destination et un logo, afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'inciter les visiteurs de Bâle à découvrir également Saint-Louis et son agglomération ;
- la mise en ligne d'un site internet dédié, comprenant un agenda régulièrement actualisé, une cartographie du territoire, des circuits de randonnée avec traces GPS ainsi qu'une valorisation des événements majeurs ;
- le recensement, par un groupe de travail, des salles pouvant accueillir du public, des établissements de restauration et des centres d'activités ;
- le développement de partenariats transfrontaliers, notamment avec la Suisse et l'Allemagne.

Les orientations envisagées pour la période 2027-2030 ont également été évoquées. Parmi les pistes de travail figurent :

- le développement du cyclotourisme, avec l'aménagement d'aires d'accueil adaptées ;
- un accompagnement renforcé des communes dans leurs projets de développement touristique ;
- l'organisation de la collecte de la taxe de séjour ;
- l'optimisation de l'accueil des visiteurs, notamment par l'amélioration des sites stratégiques, la formation des professionnels du tourisme et le développement des outils d'information et d'accueil.

Thierry DUMONT informe que la commission des Affaires transfrontalières a été reportée au 21 octobre 2026. Ne pouvant y assister, il sera remplacé par Cyrille NAEGELEN.

Il indique également qu'un exercice conjoint a été organisé entre les sapeurs-pompiers de Bâle et de Saint-Louis afin de définir les modalités de transfert de responsabilité en cas d'accident impliquant le tramway. Aucun exercice similaire n'a, à ce jour, été réalisé à Leymen.
Par ailleurs, il a participé à une visite du Parlement européen de Strasbourg, au cours de laquelle il a pu assister à des échanges particulièrement intéressants avec trois parlementaires. Un quiz sur l'Europe a également été proposé. À cette occasion, il a constaté que les connaissances sur les institutions européennes étaient relativement limitées et suggère d'intégrer ce quiz dans le prochain bulletin municipal afin de sensibiliser davantage les habitants à ce sujet.

Christian WEIGEL informe que les travaux du carrefour du cimetière de Saint-Louis devraient être achevés en novembre 2026, tandis que ceux relatifs au pont devraient se terminer en décembre 2026.

Mme Sabine BOUDOT informe les conseillers municipaux que la première réunion de la commission « Valorisation des déchets » s'est tenue le 15 septembre 2026. Après une présentation des services et des compétences de la commission, un bilan du fonctionnement du recyparc, de l'expérimentation menée pendant un an dans les communes bénéficiant d'une collecte bimensuelle, ainsi que du déploiement des badges et des barrières d'accès aux déchetteries a été présenté. Il a également été proposé de réviser le règlement intérieur des déchetteries.

Gilles GREDER informe avoir participé à la Commission Transition écologique et énergétique. Lors de cette réunion, il a notamment été présenté le dispositif Thermotour, pour lequel la commune peut solliciter une intervention sur son territoire. La commission a également abordé la Trame verte et bleue. Le chargé de mission en charge de ce dossier peut, à la demande de la commune, réaliser une présentation ainsi qu'un état des lieux local.
Cyrille NAEGELEN indique que la sortie organisée par le CCAS s'est déroulée le 10 septembre 2026 dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Il remercie la commune pour son soutien à cette manifestation et invite les membres du conseil municipal à participer à la fête de Noël des Seniors.

8. DIVERS

Mme le Maire informe les conseillers des dates des prochaines réunions :
- Réunions du conseil municipal : 14 décembre 2026 à 18h30.
- Réunion MAD : 12 octobre et 30 novembre 2026 à 19h

Mme le Maire informe les conseillers municipaux de la réception, en mairie, d'une demande de participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) portée par la Collectivité européenne d'Alsace. Ce point n'ayant pas pu être inscrit à l'ordre du jour en raison de sa réception récente, Mme le Maire propose de l'examiner lors d'une prochaine réunion.
Le courrier sera envoyé aux conseillers pour avis.

Christian WEIGEL a participé à la dernière réunion du Conseil de Fabrique. À cette occasion, ses membres ont tenu à remercier la commune pour la réalisation de la porte latérale de l'église.
La réunion a également porté sur l'inauguration du Maître-Autel, dont la date a été fixée au 15 novembre 2026. La célébration sera suivie d'un verre de l'amitié offert par la commune à la salle polyvalente, puis du repas paroissial (sur inscription).
Pour le service de l'apéritif, de 11 h à 13 h, Christian WEIGEL a sollicité l'aide de quatre bénévoles. Ont d'ores et déjà proposé leur participation : Joëlle LEGENDRE, Cyrille NAEGELEN, Thierry DUMONT et Laëtitia GOEPFERT.

Thierry DUMONT a signalé que le site internet de la commune n'avait pas été actualisé à la suite des élections municipales de mars 2026. Vincent FOUCAULT se chargera de procéder à sa mise à jour.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h50.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

ORDRE DU JOUR :

1. **NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2026**
3. **PERSONNEL COMMUNAL : DÉBAT SUR LES GARANTIES EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE**
4. **PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET RANDONNÉE ALSACE (PDIPR)**
5. **TRAVAUX DIVERS**
6. **COMMISSIONS COMMUNALES**
7. **COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
8. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
WEIGEL Christian	1e adjoint		
BOUDOT Sabine	2e adjointe		
MEZZASALMA Hervé	3e adjoint		
LEGENDRE Joëlle	4e adjointe		
GUTH Christine	conseillère	Excusée	Joëlle LEGENDRE
FOUCAULT Vincent	conseiller		
WERTENBERG Annick	conseillère	Excusée	Sabine BOUDOT
NAEGELEN Cyrille	conseiller		
GABRIEL Olivier	conseiller		
DUMONT Thierry	conseiller		
GREDER Gilles	conseiller		
CARNOD Audrey	conseillère		
WICKY-BATTISTELLI Marianne	conseillère		
GOEPFERT Laëtitia	conseillère		